

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [isabelle cardinal](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7e8e81d99c40aea7b04145b4>

Date d'obtention : 2023-11-28 15:51:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lors de situation de sextage en milieu scolaire, nous devons toujours enclancher le protocole sexto. On doit tout d'abord évaluer l'incident en rencontrant les victimes et les témoins. Par la suite, il faut rencontrer l'investigateur. Lorsque la situation de sexto est confirmée, nous devons saisir les téléphones afin de limiter la propagation des images ou vidéos. Par la suite, nous devons contacter le service de police qui pourra faire le suivi, faire les rencontres de prévention sexto ainsi que remettre les téléphones aux jeunes. Dans le cas où un ou des jeunes refusent de collaborer, nous devons contacter le service de police qui prendra le relais. Après avoir déterminé avec le service de police à quel moment le faire, il est important de communiquer avec les parents de tous les jeunes impliqués afin de les informer de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens des 3 mises en situation est que nous devons compléter le protocole aussitôt qu'il y a un quelconque doute de situation "sexta" qui a un impact sur un jeune au niveau scolaire. Lorsqu'il n'y pas d'indication qu'il y a un impact au niveau scolaire pour le jeune, par exemple lorsqu'un parent se présente à l'école inquiet, mais que je n'ai aucune indication que le jeune soit impacté à l'école par la situation, je dois référer au service de police. Lorsque le protocole est débuté, même si je crois qu'il ne s'agit pas d'un cas de sexto, je dois terminer le protocole avec les personnes concernées avant de fermer le "dossier", comme par exemple dans la mise en situation de l'autoportrait en maillot de bain sur la plage. Aussi, nous devons rencontrer les jeunes victimes et témoins avant de rencontrer l'investigateur. En tout temps, je dois préserver la confidentialité, ce qui veut dire de ne pas consulter les images, de ne pas divulguer l'identité ou autres informations qui concerne l'évènement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part il y a deux étapes qui me semble délicates. Tout d'abord, la rencontre avec la victime. Selon moi, il est primordial que celle-ci se sente en confiance et non-juger peu importe la nature de la situation. Je crois qu'il peut être très difficile pour la victime de devoir parler et détailler la situation à un intervenant. Plusieurs émotions différentes peuvent être vécues par le jeune durant ce processus et il est important qu'il se sente soutenu et en sécurité. Aussi, il y a l'étape de la rencontre avec l'investigateur. Je crois que c'est une étape délicate puisqu'il est important de protéger les élèves qui m'ont informé de la situation. De plus, suite à cette dernière rencontre, je dois déterminer si la situation résulte d'une intention malveillante ou si cela découle d'une impulsion.